

LA TRANSNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

Sous la direction de
Pascal Ancel et Luc Heuschling

La Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg, dirigée par André Prüm, est dédiée au droit luxembourgeois, au droit européen et au droit comparé.

Elle accueille des études pratiques, des manuels de cours, des monographies, des actes de colloque et des thèses. Fruit des travaux des professeurs, assistant-professeurs et autres enseignants-chercheurs de la jeune et dynamique Université du Luxembourg, elle constitue le reflet d'une équipe de juristes paneuropéenne.

Ancrés dans l'actualité et de haute qualité scientifique, les ouvrages de la Collection s'adressent aux praticiens et étudiants comme aux universitaires et chercheurs.

Dans la même collection :

- A. Prüm (coord.), *Le nouveau droit luxembourgeois des sociétés*, 2008.
- D. Hiez (coord.), *Le droit luxembourgeois du divorce. Regards sur le projet de réforme*, 2008.
- S. Bot, *Le mandat d'arrêt européen*, 2009.
- A. Prüm (coord.), *La codification en droit luxembourgeois du droit de la consommation*, 2009.
- D. Hiez (dir.), *Droit comparé des coopératives européennes*, 2009.
- C. Deschamps-Populin, *La cause du paiement. Une analyse innovante du paiement et des modes de paiement*, 2010.
- J. Gerkrath (coord.), *La refonte de la Constitution luxembourgeoise en débat*, 2010.
- E. Poillot et I. Rueda, *Les frontières du droit privé européen / The Boundaries of European Private Law*, 2012.
- C. Michéau, *Droit des aides d'état et des subventions en fiscalité*, 2013.
- N. R. Tafouté Youmsi, *Buuld, operate and transfer*, 2013.
- A. Quiquerez, *La titrisation des actifs intellectuels*, 2013
- M. Hofmann, *International regulations of space communications*, 2013
- T. Deille, *L'analyse d'impact des réglementations dans le droit de l'Union européenne*, 2013.
- R. Enges, *Protection européenne et internationale des droits de l'homme*, 3^e édition, 2014.
- Menetrey S. et Hess B. (dir.), *Les dialogues des juges en Europe*, 2014.
- I. Pein Raducu - *Dialogue déferent des juges et protection des droits de l'homme*, 2014.
- E. Poillot (dir.), *L'enseignement clinique du droit*, 2014.
- W. Tadjufé, *Le droit des coopératives et des mutuelles dans l'espace OHADA*, 2015.
- P. Ancel, *Contrats et obligations conventionnelles en droit luxembourgeois*, 2015.
- S. Menetrey, *Procédure civile luxembourgeoise*, 2016.
- M. Marty, V. Malabat, *La légalité de la preuve dans l'espace pénal européen*, 2016.
- M. Happold, M. Pichou, *The Protection of Persons Fleeing armed Conflict and other Situations of armed Violence / La Protection de personnes fuyant un conflit armé et d'autres situations de violence*, 2016.
- A. Prüm (dir.), *Cent ans de droit luxembourgeois des sociétés*, 2016.



Larquier

Collection de la Faculté de Droit, d'Économie
et de Finance de l'Université du Luxembourg



Sommaire

Pour toute information sur nos fonds et nos nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez nos sites web via www.larciergroup.com.

© Groupe Larcier s.a., 2016
Editions Larcier
Espace Jacquemotte
Rue Haute, 139 - Loft 6 - 1000 Bruxelles

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal 2016/0031/299

ISBN : 978-2-8044-8100-1

Avant-propos Pascal Ancel et Luc Heuschling	9
Le bachelor transnational de l'Université du Luxembourg Pascal Ancel	13
I. Réflexions et modèles	
Trois modèles d'enseignement du droit : une même taille ne convient pas à tout le monde Jan M. Smits.....	31
Les six types de dénationalisation de l'enseignement local du droit : externalisation, addition, doubles diplômes, intégration, cosmopolitisme enraciné & extraterritorialité Luc Heuschling.....	47
Du mauvais droit comparé pour un bon enseignement ? Jaakko Husa	99
Le droit – ce qui est gagné à la traduction Johan van der Walt.....	117
II. Expériences et perspectives	
Le programme transsystémique de McGill et la transnationalisation du droit Jean-Guy Belley.....	139
L'expérience américaine de l'enseignement transétatique du droit Gilles Cuniberti.....	157
L'examen d'État (Staatsexamen) en Allemagne : un obstacle insurmontable à la transnationalisation du droit ? Matthias Lehmann.....	167
La transnationalisation de l'enseignement du droit en France Emmanuel Jeurand.....	183
La transnationalisation de l'enseignement juridique : et si c'était (aussi) une question de pédagogie ? Anne-Lise Sibony.....	197
« <i>What is it that we do when we say we teach law ?</i> » Globalisation de l'enseignement du droit et pratiques de formation par cas au Japon Isabelle Giraudou et Dai Yokomizo.....	215
De la recherche à l'enseignement du droit global Benoît Frydman, Gregory Lewkowicz et Arnaud Van Waeyenberge	241

Bibliographie sur les phénomènes de dénationalisation des études de droit Luc Heuschling.....	255
Présentation des auteurs.....	285
Table des matières.....	291

Avant-propos

Pascal Ancel et Luc Heuschling
Professeurs à l'Université du Luxembourg

Le présent ouvrage est issu des travaux d'un colloque que nous avons organisé à Luxembourg les 26 et 27 septembre 2014, à l'occasion de l'ouverture à l'Université du Luxembourg du nouveau bachelors de droit, dit « transnational », dont nous avons été, avec d'autres collègues représentés dans ces pages, les concepteurs. Ce bachelors, dont le contenu et les méthodes seront présentés en introduction de l'ouvrage, s'inscrit dans un fort courant international tendant à remettre en cause la manière traditionnelle dont sont organisées les études de droit dans nombre de pays. Un des aspects principaux de cette remise en cause – même si c'est loin d'être le seul – consiste à s'interroger sur la place centrale que tient aujourd'hui, dans l'immense majorité des facultés et écoles de droit, l'enseignement du droit national du pays dans lequel les étudiants sont formés. Apprendre le droit, le plus souvent, c'est principalement apprendre le droit du système dans lequel on fait ses études, ce qui est censé être le seul moyen d'acquérir les connaissances et les compétences qui seront nécessaires à la pratique professionnelle du droit dans ce pays. Pour un certain nombre de juristes, théoriciens mais aussi praticiens du droit, ce modèle – qui n'est pas historiquement si ancien – est aujourd'hui dépassé, dans un monde marqué par la « globalisation » des échanges et le développement considérable des règles juridiques supra- ou transnationales, qui diminuent d'autant l'importance des ordres juridiques nationaux, eux-mêmes marqués par une complexification et des évolutions de plus en plus rapides – de sorte qu'une formation centrée sur l'étude détaillée de ces droits paraît à la fois moins utile et plus difficile.

Dans cette optique, un certain nombre d'expériences ont été tentées dans le monde pour décentrer les études de droit – de manière plus ou moins radicale – par rapport au système juridique national du pays en cause, et pour introduire dans la formation initiale des étudiants une dose plus ou moins marquée de « transnationalisation » – certains préféreraient parler de « dénationalisation », de « globalisation » ou d'« internationalisation », sans que, pour les concepteurs de ces formations, ces différents termes aient toujours la même signification. Au-delà des différences de terminologie, l'idée générale de tous ces programmes, même si elle prend des formes diverses, est de former le plus tôt possible les étudiants à une approche comparative des principaux problèmes juridiques, au lieu de les enfermer d'emblée dans une vision strictement nationale de la matière dont ils sont résolus. Le mouvement a été initié par la faculté de droit de l'Université McGill de Montréal, dont le programme dit d'enseignement « transsystémique » constitue sans doute encore la réalisation la plus achevée sur ce terrain. La même idée a présidé à la mise en place de divers programmes d'enseignement du droit dans le monde, dont, notamment, en Europe, le bachelors de la *European Law School* de Maastricht, le *Global Law bachelors* de l'Université de Tilburg, et, en dernier lieu, depuis la rentrée universitaire de 2014, notre bachelors luxembourgeois.

Le but du colloque était, d'abord, de mettre en parallèle ces diverses expériences, très différentes les unes des autres, en faisant ressortir au passage la spécificité de la nouvelle formation luxembourgeoise. Et on trouvera, dans la seconde partie du présent ouvrage (Expériences et perspectives), à côté de la présentation du programme québécois, une sorte d'état des lieux de

l'enseignement transnational du droit dans divers pays (États-Unis, Allemagne, France, Belgique, Japon). On verra dans cette partie que le phénomène de l'enseignement transnational du droit est plus ou moins développé selon les pays, et qu'il se heurte parfois à des obstacles sérieux.

Mais le colloque a aussi été l'occasion de confronter un certain nombre de réflexions théoriques suscitées par ce mouvement de transnationalisation de l'enseignement du droit. On en trouvera un reflet dans la première partie (Réflexions et modèles), où sont rassemblées des contributions tendant, soit à établir une typologie des différentes manières de concevoir la dénationalisation, soit à rechercher des assises théoriques à cette nouvelle forme d'enseignement.

Comme toute division, celle que nous avons retenue pour l'organisation de cet ouvrage a nécessairement quelque chose d'artificiel. Les auteurs qui, dans la première partie, se livrent à des réflexions théoriques ou épistémologiques sur la transnationalisation, s'appuient souvent sur des expériences concrètes qu'ils connaissent, auxquelles ils ont participé ou même dont ils ont été les initiateurs. Tandis que, dans la seconde partie, les expériences ou perspectives décrites sont souvent l'occasion, pour ceux qui en rendent compte, de réflexions générales sur la manière de concevoir la transnationalisation. Cette interpénétration du théorique et du pratique est à la fois inévitable et indispensable. La mise en place d'une formation universitaire quelle qu'elle soit, et en particulier d'un cursus transnationalisé, ne peut pas être coupée d'une réflexion plus large sur le droit, ses liens avec l'État, avec la société et avec l'histoire, ainsi que sur les rapports entre enseignement et pratique. Mais à l'inverse, ces réflexions débouchent nécessairement sur des questions très concrètes telles que le choix des matières enseignées, les formes de l'enseignement, la nature des examens, les débouchés professionnels des étudiants, etc.

La question de la transnationalisation de l'enseignement a donné lieu, ces dernières années, à une littérature considérable. Cependant, jusqu'ici, si on excepte quelques écrits québécois suscités par l'expérience de McGill, l'immense majorité des ouvrages et des textes publiés l'ont été en anglais, et ils n'ont connu qu'un retentissement limité dans les pays francophones. Même s'il ne donne pas une vision exhaustive de la problématique de l'enseignement transnational, le présent ouvrage est le premier sur le sujet qui soit publié intégralement en langue française, et qui donne accès, en particulier, à la pensée d'auteurs qui s'expriment habituellement en anglais. C'est pourquoi nous espérons qu'il suscitera l'intérêt dans les pays francophones d'Europe, jusque-là peu impliqués dans le mouvement de transnationalisation.

Luxembourg, le 8 juin 2016

Le bachelier transnational de l'Université du Luxembourg

Pascal Anceel
Professeur de droit civil à l'Université du Luxembourg